



Coût réel d'une cotisation : 34 % du montant (66 % déductibles de l'impôt)

Pour les collègues non imposables, 66 % de la cotisation syndicale ouvrent droit à crédit d'impôt*.

*crédit d'impôt : remboursement par le ministère des finances s'il n'y a pas d'impôt sur le revenu à payer
Une attestation de versement de la cotisation syndicale vous sera envoyée en mars 2019.

échelons	Montant des cotisations en € par échelon												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
Instituteur/trice	Votre cotisation ne vous coûte en réalité que 34 % du montant en gras. Coût réel après déduction ou crédit d'impôt ---->							138 46.92	145 49.30	154 52.36	169 57.46		
PE et Psy-EN classe normale Coût réel (après déduction) ---->			120 40.80	139 47.26	146 49.64	152 51.68	162 55.08	175 59.50	188 63.92	203 69.02	218 74.12		
PE et Psy-EN hors classe Coût réel ---->	163 55.42	185 62.90	198 67.32	215 73.10	234 79.56	250 85	265 90.10						
PEGC hors classe Coût réel ---->	143 48.62	150 51	159 54.06	168 57.12	191 64.94	206 70.04							
PEGC classe except. Coût réel ---->	191 64.94	208 70.72	217 73.78	232 78.88	245 83.30								
Retraité-e			PE stagiaire	Étudiant-e AVS/EVS/AESH	M2 sous contrat	Temps partiel							
Pension mensuelle < 1000 € =	89	30.26				[(cotisation - 78,50) x quotité] + 78,50*							
1000 € < pension < 1500 € =	99	33.66											
1500 € < pension < 2000 € =	111	37.74											
Pension mensuelle > 2000 € =	119	40.46	49 16.66	19 6.46	19 6.46								
Autres situations (ex. : disponibilité, congé parental, etc.)							78,50						
							*78,50 : part fixe reversée au SNUipp-FSU national						

Merci d'entourer ou de surligner la case vous concernant.

Montant de la cotisation annuelle : _____ € Nombre de prélèvements : _____
Dates des prélèvements : 30/10 30/11 30/12 30/01 28/02 30/03 30/04 30/05 30/06

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU 22 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de début de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Autorisation de prélèvement :

Si vous optez pour la première fois pour ce mode de paiement ou si vous avez changé d'organisme bancaire, complétez le bulletin d'adhésion et le formulaire ci-dessous. Transmettez le tout au SNUipp-FSU 22 : 18 rue de Brest — 22000 Saint-Brieuc

Sauf avis contraire, l'autorisation de prélèvement sera reconduite l'année suivante – Joindre un RIB, un RIP ou un RICE.

Identifiant Créancier SEPA : FR13ZZZ406400

Nom : SNUipp-FSU
Adresse : 18 rue de Brest
Code postal : 22000
Ville : Saint-Brieuc

Débiteur

Vos Nom Prénom :
Votre adresse :
Code postal :
Ville :

IBAN

BIC

A Le Signature

Joindre un RIB, un RIP ou un RICE.

**Choisir la
reconduction
automatique**

pour la rentrée suivante :

Pour rester syndiqué-e l'année d'après en n'effectuant aucune démarche, choisissez la reconduction automatique de votre adhésion.

Vous recevrez à chaque rentrée un état de vos futurs prélèvements.

Je, soussigné-e, _____
demeurant _____
à _____
demande à la section départementale du SNUipp-FSU des Côtes-d'Armor de mettre, chaque année, en paiement par prélèvement automatique sur mon compte bancaire ou postal le montant de ma cotisation syndicale.
La section départementale du SNUipp-FSU 22 m'avisera des éléments de calcul de ce montant et des prélèvements.
Un simple avis écrit de ma part mettra fin à ces prélèvements.
à _____ le _____ 20 ____
(Signature)



Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des écoles et PEGC

Bulletin d'Adhésion au **SNUipp-FSU 22**

18 rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc
Tél : 02 96 61 88 24 ou 07 89 95 00 79 - snu22@snuipp.fr -
<http://22.snuipp.fr>

**ADHÉSION
2017
2018**

Syndicat majoritaire
en France et dans le 22

Se syndiquer
pour être **plus FORTS**
ensemble et gagner !



M^{me} M.
NOM patronymique : _____
NOM d'usage : _____
Prénom : _____
Date de naissance : ____ / ____ / ____
Date de sortie de l'ESPE (IUFM) : ____ / ____ / ____
Adresse postale : _____

Tél. fixe : _____
Portable : _____
Mail : _____ @ _____

Situation administrative :

Actif Retraité-e Étudiant-e
 Instituteur/trice Prof. des écoles PEGC
 M2 sous contrat AVS, EVS ou AESH Stagiaire

Affectation : _____
Échelon : _____

Nommé-e à titre Définitif Provisoire
 Temps plein Temps partiel : ____ %
 Maternelle Élémentaire Primaire
 Collège Autre : _____
 TRS / fractionné Brigade Adjoint-e
 Chargé d'école Directeur/trice PEGC
 ASH CPC PEMF

Cotisation :
Montant : _____ € payée par :
 Chèque(s) Demande de prélèvement (voir au verso)

**J'adhère
au SNUipp-FSU des Côtes-d'Armor
afin de contribuer :**

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du Service public d'éducation
- au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la FSU.
- au fonctionnement « matériel » du SNUipp-FSU national et de la section départementale.

Le SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp-FSU 22 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU 22.

Date : _____ Signature : _____

Le SNUipp-FSU, c'est l'affaire de tou-tes les adhérent-es. Pour participer à son fonctionnement et à ses débats, souhaitez-vous :

- être un relais du SNUipp-FSU 22 dans votre école ?
- être invité-e au conseil syndical ?
- participer à des permanences ou à des tournées d'école ?
- aider matériellement (étiquetage du bulletin, archivage, aider à la préparation matérielle des manifestations...)?

- 1 - Payer sa cotisation **en une seule fois** (règlement par chèque).
- 2 - Payer sa cotisation **en 3, 4, ... autant de mensualités que vous le souhaitez jusqu'à 9.**
- 3 - Et aussi, **opter pour la reconduction automatique** : pour ne pas avoir à remplir un formulaire à chaque rentrée, vous pouvez demander la reconduction automatique de votre adhésion.

Réservé au SNUipp-FSU
Mode de paiement :

- ▶ **Montant des cotisations**
 - ▶ **Tarifs spéciaux** (stagiaires, temps partiel, AVS/EVS/AESH, M2, etc...)
 - ▶ **Formulaire de prélèvement**
 - ▶ **Reconduction automatique**
- Voir au verso →